REGLEMENT

* **Art.1:** Le port du casque rigide est fortement recommandé sur toute la durée de la randonnée.
* **Art.2:** Tous les participants doivent respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.
* **Art.3:** La responsabilité personnelle des participants est engagée en cas d'accident.
* **Art.4:** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, vol, perte ou incident perturbant la randonnée.
* **Art.5:** Chaque participant doit respecter la nature ainsi que les autres randonneurs ou promeneurs.
* **Art.6:** Seuls sont admis les vtt et tandem en parfait état de sécurité.
* **Art.7:** La randonnée est ouverte à tous. Les mineurs (-18ans) devront obligatoirement fournir l'autorisation parentale
* **Art.8:** Chaque participant s'engage à avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de son assureur.
* **Art.9:** Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant l'heure et le passage des ouvreurs éventuels.
* **Art.10:** L'organisation se réserve le droit, de mettre une barrière horaire, de modifier les parcours ou d'annuler la manifestation (en cas d'intempérie par exemple).
* **Art.11 :** Chaque participant atteste sur l’honneur qu’il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu’il a choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité.